

Etudiants extracommunautaires (Hors Europe)

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat obtenu à l'étranger (hors Europe), et vous n'avez jamais été inscrit dans l'Enseignement Supérieur français, vous devez effectuer une [demande d'admission préalable \(DAP\)](#) pour toute 1^{ère} année de Licence (uniquement)

Etapes à suivre pour la Demande d'Admission Préalable (DAP)

ETAPE 1 : Téléchargement du dossier

Vous résidez à l'étranger, à télécharger :

« Dossier blanc »

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/dossier-blanc-2025-2026-34737.pdf>

Vous résidez en France (Guyane), à télécharger :

« Dossier vert »

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/dossier-vert-2025-2026-34741.pdf>

ETAPE 2 : Dépôt du dossier COMPLET

- Date limite de remise des dossiers : **15 décembre 2024**

DAP Verte - Transmission du dossier **uniquement** en ligne à partir du 15 novembre sur notre site :

<http://ecandidat-ec.univ-guyane.fr/>

DAP Blanche – Transmission du dossier au service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France de votre pays de résidence

<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>

⚠ Si vous souhaitez candidater pour 3 formations (1 min – 3 max autorisées) dans notre université, **vous devez faire 3 dossiers (1 dossier par formation)**
(Exemple : Vœux : L1 AES, L1 Droit, L1 Maths - vous devez constituer 1 dossier pour L1 AES, 1 dossier pour L1 Droit et 1 dossier pour L1 Maths, soit 3 dossiers au total)

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATER	LISTE DES FORMATIONS OUVERTES À LA DAP
<ol style="list-style-type: none">Pièce identité valideDiplôme ou attestation d'accès à l'enseignement supérieurTous vos relevés de notes obtenus à l'étrangerAutres documents pouvant valoriser votre candidature (certificat de stage, travail ...)Si le diplôme de fin d'études secondaires ne vous donne pas accès directement à l'enseignement supérieur : vous devez fournir une attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays, à demander en ligne sur : https://phoenix.france-education-international.fr/inscriptions/Fiche d'inscription au test de connaissance du français (TCF)	<ol style="list-style-type: none">L1 HistoireL1 LEA Anglais PortugaisL1 LEA Anglais EspagnoleL1 Lang. Litt et Civ. Etran et Régionales – AnglaisL1 LettresL1 Lettres Parcours Préparatoire au Professorat des EcolesL1 Langues, enseignement, médiation en milieu amazonienL1 Parcours spécifique Accès Santé (PASS)L1 MathématiquesL1 Mathématiques Parcours Préparatoire au Professorat des EcolesL1 Sciences de la vie et de la terre (SVT)L1 SVT accès santéL1 Sciences pour l'ingénieur (SPI)L1 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)L1 informatiqueL1 Administration Economique et Sociale (AES)L1 Droit <p>Vous devez choisir uniquement les formations proposées dans la présente liste</p>

ETAPE 3 : Test de contrôle de connaissance du Français (TCF)

Dans le cadre de la DAP, ce test permet de vérifier que votre niveau de français correspond aux prérequis/attendus universitaires.

L'inscription aux épreuves est payante et **obligatoire**. Elle doit se faire en ligne **AVANT le 15 décembre 2024** via le lien suivant : <https://www3.france-education-international.fr/LF/TCF/inscription/>

ATTENTION : Avant de vous inscrire, merci de vérifier les conditions de dispenses éventuelles.

A l'issue de votre inscription, vous serez convoqué-par email pour passer le test dans les locaux de l'Université de Guyane (**Bât F – salle FSC001**) le **06 février 2025 à 9h**. Vous serez également informé par email des résultats du TCF.

ETAPE 4 : Réponse à vos candidatures

A partir du 01 avril 2025, vous pourrez consulter en ligne sur <http://ecandidat-ec.univ-guyane.fr/> les décisions relatives à vos candidatures. Un email d'information vous sera envoyé.

En cas de réponse favorable, vous avez jusqu'au **31 mai 2025**, pour confirmer votre admission en ligne sur le site <http://ecandidat-ec.univ-guyane.fr/> en vue de votre future inscription administrative (**conservez la lettre d'admission**). Dans le cas où vous auriez plusieurs avis favorables, vous devrez choisir UNE seule formation.

L'absence de réponse à la date du 1^{er} juin équivaudra à un refus de votre part de la proposition d'admission.

Contacts

Bureau de la Direction de la Scolarité Générale

scolarite@univ-guyane.fr

0594 29 99 17 / 0594 29 99 14



Pensez à enregistrer l'adresse email no-reply-app@univ-guyane.fr dans vos contacts afin que les emails ne soient pas dans vos courriers indésirables.